

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SYCOMORE EUROCAP

ISIN : FR0010117069 (part I)

FCP géré par Sycomore Asset Management



Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du FCP, classé « actions de pays de la zone euro », est la réalisation d'une performance supérieure à celle de l'indice de référence Euro Stoxx Total Return (dividendes réinvestis) sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans, par une sélection rigoureuse d'actions européennes.

La sélection des actions (« stock picking ») repose sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises, visant à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque estimée, sans contraintes de capitalisation des sociétés cibles. Le portefeuille peut donc être exposé jusqu'en totalité à des sociétés de petite ou moyenne capitalisation (inférieure à un milliard d'euros). L'exposition aux marchés d'actions de la zone euro peut varier de 75% à 110%, le portefeuille étant investi en permanence pour au moins 75% en actions éligibles aux plans d'épargne en actions (PEA). En dehors de la zone euro, l'actif du FCP peut être exposé jusqu'à 10% à des actions du marché Suisse ou des marchés des pays membres de la Communauté Européenne n'ayant pas l'euro pour devise.

La construction du portefeuille ne tient pas compte de l'indice précité. Ainsi le poids de chaque société dans le portefeuille est totalement indépendant du poids de cette même société dans l'indice, et il est possible qu'une société en portefeuille ne figure pas dans ledit indice ou qu'une société y figurant en bonne place soit exclue du portefeuille du FCP.

En complément aux investissements en actions, et notamment pour gérer l'exposition du portefeuille aux marchés d'actions européens, le FCP pourra investir dans les instruments financiers suivants :

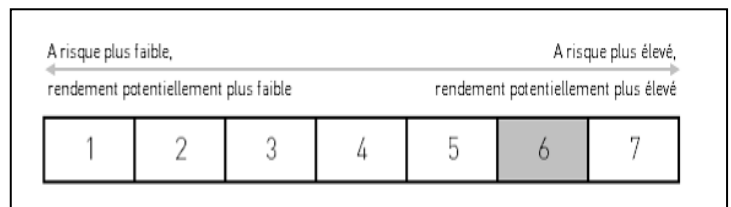
- Instruments du marché monétaire, publics ou privés, notés au moins AA par les agences de notation (jusqu'à 25% de l'actif) ;
- Instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux marchés d'actions européens, sans possibilité de surexposition du portefeuille ;
- OPCVM français ou européens coordonnés, pour la gestion de la trésorerie du FCP ou en complément aux investissements directs en actions (jusqu'à 10% de l'actif).

Le FCP capitalise (réinvesti) ses revenus.

Les demandes de souscription et de rachat – en nombre de parts ou en montant – sont centralisées chaque jour chez BNP Paribas Securities Services à 11 heures. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1 à cours inconnu, les règlements afférant intervenant le troisième jour ouvré suivant (J+3).

Profil de risque et de rendement

L'indicateur ci-contre reflète l'exposition du FCP aux marchés d'actions de toutes tailles de capitalisation de la zone euro. La catégorie de risque associée au FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».



Risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur

- Le risque de liquidité, du fait de la faible capitalisation de certaines entreprises dans lesquelles le FCP est susceptible d'investir. En nombre limité sur le marché, leur achat ou leur vente peuvent prendre jusqu'à plusieurs semaines. Ces actions peuvent également connaître des variations à la hausse ou à la baisse plus rapides et plus marquées que sur les grandes capitalisations, impactant d'autant la valeur liquidative du FCP.
- Le risque de crédit, du fait de la possibilité pour le FCP d'être exposé jusqu'à 25% à des instruments monétaires et/ou à des OPCVM monétaires. Il est possible que l'émetteur d'un titre de créance (Etat, société) ne soit plus à même de rembourser sa dette ou que sa notation soit dégradée, et que cette situation entraîne une baisse de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais d'entrée	7%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants (1)	1.04% (2)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	1.05% (2) 25% TTC au-delà de l'indice Euro Stoxx TR

(1) Les frais courants ne comprennent pas : la commission de performance et les frais de transaction excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

(2) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30 décembre 2011, et peut varier d'un exercice à l'autre.

Les chiffres communiqués sont des maximums ; dans certains cas l'investisseur paie moins. Il est possible d'obtenir de votre conseiller ou distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 9 à 11 du prospectus du FCP, disponible sur notre site internet www.sycomore-am.com.

Performances passées



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Année de création du FCP : 2001

Devise d'évaluation des performances passées : Euro (EUR)

Informations pratiques

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite à : SYCOMORE AM – Service clients – 24 rue Jean Goujon, 75008 Paris, France.

La valeur liquidative est disponible sur www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite aux mêmes coordonnées.

Fiscalité : le FCP est éligible au dispositif fiscal français des plans d'épargne en actions (PEA). Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil habituel ou du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de SYCOMORE Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le FCP est constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur notre site internet : www.sycomore-am.com.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). SYCOMORE Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 02 mai 2011.